



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 603549
V000.0

Révision: 21.07.2017

Date d'impression: 13.12.2017

Remplace la version du: -

Persil Power Gel Bicarbonate 50 ml

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Persil Power Gel Bicarbonate 50 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
lessive classique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	>= 1- < 5 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	270-115-0	*	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Alcool gras éthoxylate C12-18 EO 68213-23-0			>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4 H302 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
métaborate de sodium, anhydre 7775-19-1	231-891-6		>= 0,1- <= 1 %	Toxique pour la reproduction 2 H361d Irritation oculaire 2 H319

*exempté selon REACH article 2(7) et Annexe V. Chaque matière première du mélange ionique est enregistré, comme requis.

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

Peut contenir jusqu'à 1 % d'acide borique (REACH-Reg No. 01-2119486683-25)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

lessive classique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour

Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
GLYCÉRINE (BROUILLARD) 56-81-5		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

- | | |
|--|--|
| a) Aspect | liquide
faiblement visqueux |
| b) Odeur | Vert |
| c) seuil olfactif | frais |
| d) pH
(20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit) | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| e) Point de fusion | 7,8 - 8,2 |
| | Il n'y a pas de données / Non applicable |

f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Pas de point d' éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	
Densité	1,029 - 1,039 g/cm ³
(20 °C (68 °F))	
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	265 - 565 mpa.s
(Brookfield; Appareil: LVDV II+; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 30,0 min-1; Gradient de cisaillement: 2,00 s-1; Broche N°: 31; Conc.: 100,00 % produit; Solv.: Pas)	
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	4.100 mg/kg	rat	OECD 401
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	1.080 mg/kg	rat	OECD 401
Alcool gras éthoxylate C12-18 EO 68213-23-0	LD50	1.700 mg/kg	rat	non spécifié
métaborate de sodium, anhydre 7775-19-1				

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
Na-metaborate 7775-19-1				

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
métaborate de sodium, anhydre 7775-19-1					

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 439 réalisé avec un mélange similaire, le produit ne doit pas être classé irritant cutané

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 437 et d'un test OCDE 438 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD 475
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD 473
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD 474
	négatif	oral : alimentation		souris	non spécifié

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL=225 mg/kg	oral : gavage	90 days once daily, 5 times a week	rat	OECD 408
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	NOAEL=125 mg/kg	oral : gavage	28 ddaily	rat	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL P = 300 mg/kg NOAEL F1 = 300 mg/kg	Two generation study oral : eau sanitaire		rat	OECD 416
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	NOAEL P = 350 mg/kg NOAEL F1 = 350 mg/kg NOAEL F2 = 350 mg/kg	étude sur trois générations oral : alimentation	2 y	rat	non spécifié

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LC50	7,9 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	0,1 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	> 0,43 - 0,89 mg/l	28 Jours	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50	1,67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool gras éthoxylate C12-18 EO 68213-23-0	NOEC	1 mg/l	28 Jours	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
	LC50	1,2 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
métaborate de sodium, anhydre 7775-19-1	NOEC	0,32 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
	LC50	86,5 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	non spécifié

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	79 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool gras éthoxylate C12-18 EO 68213-23-0	EC50	3 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
métaborate de sodium, anhydre 7775-19-1	EC50	578 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	2,6 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	127,9 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	non spécifié
	NOEC	2,4 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	non spécifié
Alcool gras éthoxylate C12-18 EO 68213-23-0	EC50	3,1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
métaborate de sodium, anhydre 7775-19-1	EC50	207 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
-----------------------------------	----------	--------------	----------------	---------

Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	facilement biodégradable	aérobie	77 - 79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	facilement biodégradable	aérobie	85 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Alcool gras éthoxylate C12-18 EO 68213-23-0	facilement biodégradable	aérobie	79 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	0,3				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method) non spécifié
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	3,32					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

5 - 15 %	agents de surface anioniques
< 5 %	savon
	phosphonates
	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	enzymes
	azurants optiques
	Parfums
	Butylphenyl methylpropional
	Limonene
	agents de conservateurs
	Benzisothiazolinone
	Methylisothiazolinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations
--

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1 - 16
à la ou aux sections :